

Commune de Mauriac (Cantal)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mauriac était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du vingt-trois avril, sous la présidence de Monsieur Samuel LEBEAUX, Maire de Mauriac.

Date affichage convocation : 23 avril 2026

Nombre de membres

Afférents au Conseil : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 23

Présents :

Samuel LEBEAUX
Andrée BROUSSE
André ARNOULD
Stéphanie SERIEIX
René DUBOURG
Mireille LEOTY
Olivier PRAT
Marie-Thérèse PRAT
Didier DELTHEIL
Yvan PAUNET
Laurence SOURZAT
Jean-Pierre CHAMPAGNAC
Chantal RIBOULET
Frédéric CONSTANT
Elodie CAMPHIN
Bérengère MORIN
Romain BROUSSE- -BARBAT
Joaquin VEGA
Jean Jacques VAISSIER
Elisabeth BALADUC
Valérie CABECAS
Cyrille ROLLIN

Etait représentée :

Lilou MAILLOT ayant donné pouvoir à Andrée BROUSSE,

A été désignée en qualité de Secrétaire de séance : Laurence SOURZAT.

Monsieur le Maire présente, avec l'adjoint au Maire délégué aux finances, le projet de budget primitif 2026 et propose à l'assemblée de l'approuver.

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de budget primitif 2026 de la commune,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 21 avril 2026,

Après en avoir délibéré avec une voix contre (Cyrille ROLLIN), quatre abstentions (Joaquin VEGA, Jean Jacques VAISSIER, Elisabeth BALADUC, Valérie CABECAS) et 18 voix pour,

Vote	Pour	Abstention	Contre
	18	4	1

APPROUVE le budget primitif 2026 de la commune qui s'équilibre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 6 580 000,00 €

Recettes : 6 580 000,00 €

Section d'Investissement

Dépenses : 3 750 000,00 €

Recettes : 3 750 000,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

A Mauriac, le 29 avril 2026

Le Maire,



Samuel LEBEAUX

La Secrétaire de séance,



Laurence SOURZAT

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 12/05/2026



ID : 015-211501200-20260429-DELB20260429_12-DE

Date de publication sur le site internet www.mauriac.fr :

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois, à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier adressé 6, Cours Sablon, 63 033 Clermont-Ferrand cedex 1



Commune de Mauriac

RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2026

(Article L 1612-35 du CGCT)

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 12/05/2026



ID : 015-211501200-20260429-DELB20260429_12-DE

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

1-Population

Population totale au 1^{er} janvier 2026 : **3 653 habitants** (source INSEE),
Population municipale au 1^{er} janvier 2026 : 3494 habitants (source INSEE).

Le recensement de la population réalisé en janvier 2025 confirme la tendance de baisse de la population.

2- Eléments de contexte et priorités du budget

Premier budget de la nouvelle équipe municipale issue des élections de mars 2026.

La baisse de la population, combinée aux effets de seuil de la strate démographique, est pris en compte notamment au regard de l'évolution du montant de la dotation forfaitaire.

Budget primitif élaboré au plus près des intérêts de la commune dans un contexte de début de mandature et de troubles internationaux qui font persister des incertitudes sur la pérennité du niveau des dotations et des subventions, avec un impact probable sur les charges de fonctionnement

Poursuite du programme d'investissement, avec principalement la fin des travaux d'assainissement des eaux pluviales de l'avenue Augustin Chauvet, la poursuite des travaux de la Gendarmerie.

3-Affectation du résultat de fonctionnement 2025

Résultat de l'exercice :	832 386,93 €
Résultats antérieurs reportés :	1 061 071,12 €
Résultat à affecter :	1 893 458,05 €

Solde d'exécution de la section d'investissement :	- 172 779,11 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	- 67 093,59 €
Besoin de financement :	239 872,70 €

Affectation de l'excédent de fonctionnement :

Recette de fonctionnement (002 résultat de fonctionnement reporté) :	1 043 458,05 €
Recette d'investissement (1068 excédents de fonctionnement capitalisés) :	850 000,00 €

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 12/05/2026



ID : 015-211501200-20260429-DELB20260429_12-DE

4-Ressources de fonctionnement :

Ressources fiscales 2026 (état 1259)

	Taux 2026	Bases prévisionnelles	Produits prévisionnels
Taxe foncière (bâti)	50,35	4 7425 000	2 387 597
Taxe foncier	112,14	42 300	47 435
Taxe Habitation	24,45	567 600	138 778
Total :			2 573 810 €
+ Coefficient correcteur :			104 831 €

Dotations 2026

Dotation forfaitaire	564 679
Dotation solidarité rurale bourg centre	351 248
Dotation solidarité rurale péréquation	127 472
Dotation solidarité rurale cible	0
Dotation nationale de péréquation	47 241
Total	1 090 640 €

Dotations		2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Evolut* 25/26 en €
7411	Dotation forfaitaire (ex DGF)	583 098	574 351	569 510	568 819	571 241	569 339	564 679	-4 660
74121	Dotation Solidarité rurale	474 429	486 462	505 693	548 179	583 169	532 598	478 721	-53 877
	dont DSR "bourg centre"	283 088	287 458	295 614	323 007	344 620	347 392	351 248	+ 3 856
	DSR "péréquation"	73 953	73 013	73 072	85 649	94 958	113 410	127 473	+ 14 063
	DSR "cible"	117 388	125 991	137 007	139 523	143 591	71 796	0	-71 796
74127	Dotation nationale de péréquation	67 581	62 786	58 599	62 245	58 322	52 490	47 241	-5 249
TOTAL		1 125 108	1 123 599	1 133 802	1 179 243	1 212 732	1 154 427	1 090 641	-63 786

5- Budget Primitif 2026**Fonctionnement : 6 580 000,00 €****Investissement : 3 750 000,00 €**

Principaux indicateurs	
Recettes de fonctionnement	
002 résultat de fonctionnement reporté	1 043 458,05 €
73 impôts et taxes	797 133,00 €
731 fiscalité locale	2 774 001,00 €
74 dotations subventions	1 400 024,00 €
Dépenses de fonctionnement	
011 charges à caractère général	2 232 207,00 €
012 charges de personnel	2 200 000,00 €
023 virement à la section d'investissement	800 000,00 €
042 dotation aux amortissements	230 000,00 €
66111 intérêts réglés à l'échéance	96 000,00 €

Recettes d'investissement	
021 virement de la section de fonctionnement	800 000,00 €
040 opération d'ordre (amortissements)	230 000,00 €
10 FCTVA	195 000,00 €
10 excédent de fonctionnement capitalisé	850 000,00 €
13 subventions d'investissement (notifiées)	957 815,25 €
Dépenses d'investissement	
001 solde d'exécution reporté	172 779,11 €
1641 emprunts (capital à rembourser)	815 000,00 €
21 immobilisations corporelles	298 802,00 €
2313 constructions	1 227 767,60 €
23 installations, matériels et outillages	1 015 881,85 €

Budget annexe du lotissement de La Bessade

Section de fonctionnement : 146 079,51 €

Section d'investissement : 105 278,00 €

Budget annexe du lotissement du val Saint Jean

Section de fonctionnement : 21 350,00 €

Section d'investissement : 21 350,00 €



6-Budget consolidé 2026 (avec budgets annexes des lotissements) :

	Fonctionnement	Investissement
Budget Principal	6 580 000,00 €	3 750 000,00 €
Budget lotissement Bessade	146 079,51 €	105 278,00 €
Budget lotissement Val St-Jean	21 350,00 €	21 350,00 €
Total	6 747 429,51 €	3 876 628,00 €

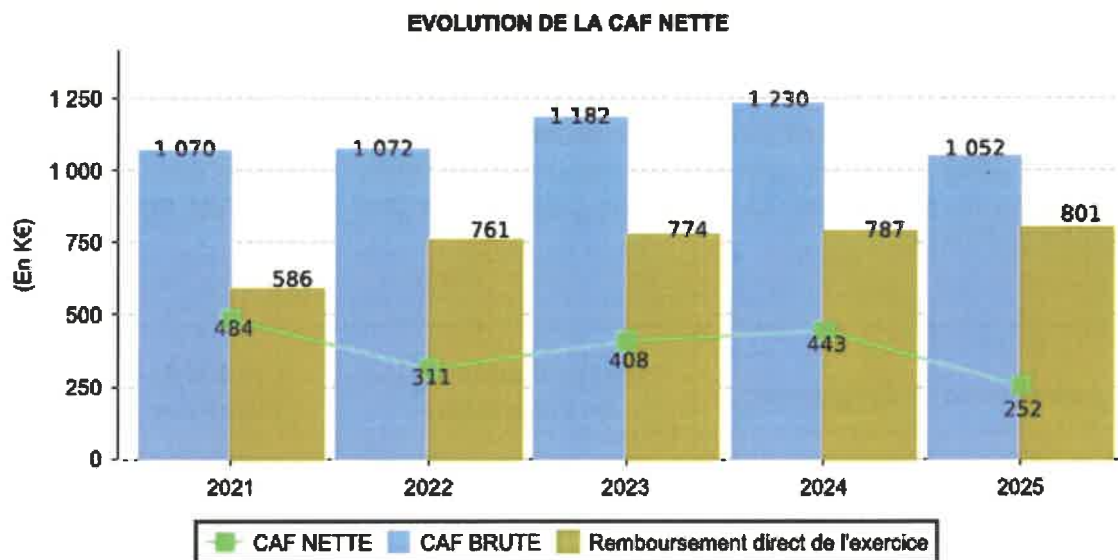
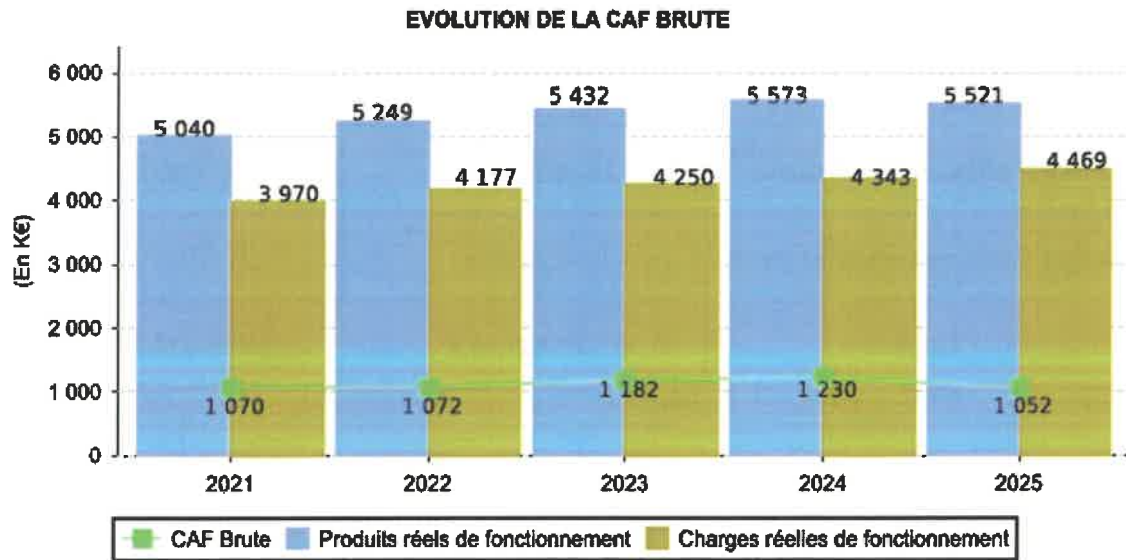
7-Autorisations de programme :

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de l'exercice ne tient compte que des crédits de paiement de l'année.

Autorisation de Programme	Total de l'Autorisation de Programme	Crédits de Paiement inscrits au BP 2026
Première tranche de travaux de rénovation de la Gendarmerie (2022)	2 100 000,00 €	970 000,00 €
Deuxième tranche de travaux au groupe scolaire (2024)	1 600 000,00 €	100 000,00 €
Travaux sur le réseau des eaux pluviales du bassin versant de la station d'épuration du Labiou (2025)	800 000,00 €	750 000,00 €
Travaux sur le réseau des eaux pluviales du bassin versant de la station d'épuration de Saint Jean (2025)	550 000,00 €	85 000,00 €
Total	5 050 000,00 €	1 905 000,00 €

8-Évolution CAF nette et CAF brute (CFU 2025) :



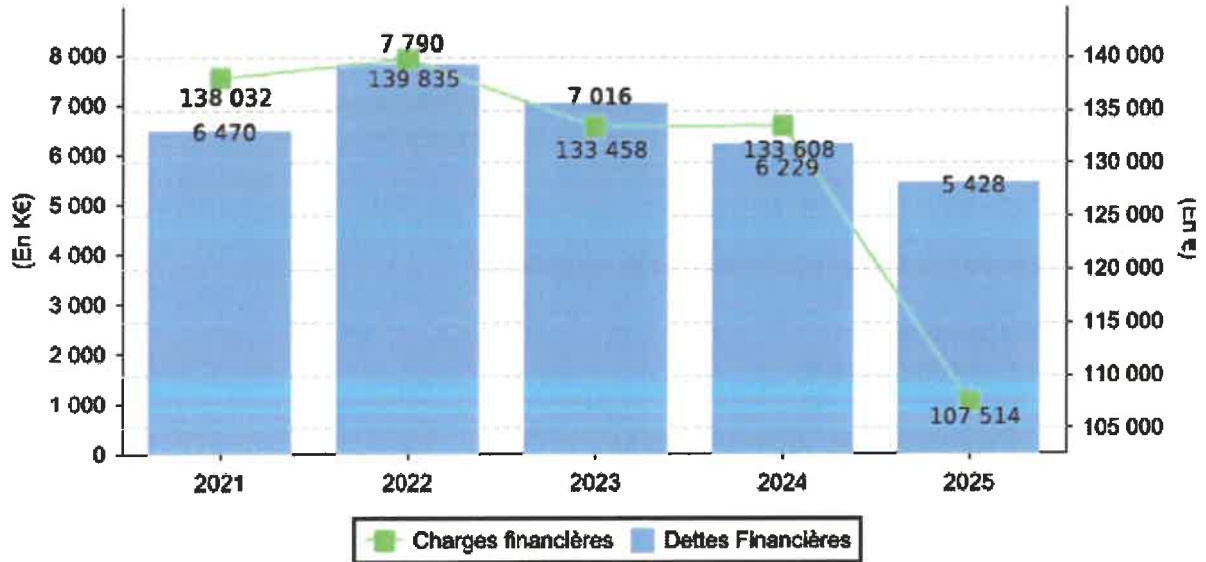
Source valorisation financière et fiscale 2025 - SGC Mauriac

9-Capacité de désendettement (CFU 2025)

	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette en €	7 789 512	7 105 897	6 228 899	5 428 088
CAF Brute	1 072 119	1 181 986	1 230 202	1 052 443
Capacité de désendettement	7,27	5,94	5,06	5,16



Évolution des dettes et des charges financières



Source valorisation financière et fiscale 2025 - SGC Mauriac

Dette 2026 :

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2026	909 945.08€	94 870.08€	815 074.98€	5 428 088.34€

10-Niveau des taux d'imposition 2026

Taxe foncière (bâti) :	50,35 %
Taxe foncière (non bâti) :	112,14 %
Taxe d'habitation :	24,45 %

11-Principaux ratios (CFU 2025)

Potentiel fiscal :	Potentiel financier :	Valeur communale 2025
3 157 568 €	3 723 929 €	
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1290,72
2	Recettes réelles de fonctionnement /pop	1584,07
3	Dépenses d'équipement brut/pop	348,56

4	Encours de la dette/pop	1464,28
5	DGF/pop	311,42
6	Dépenses personnel/dépenses réelles de fonctionnement	42,00 %

12-Charges de personnel et effectifs de la collectivité

Charges de personnel :

Chapitre 12 : 2 200 000,00 €

Effectifs de la collectivité au 1^{er} avril 2026

Titulaires : 36
Détachement et disponibilité : 6
Contractuels : 13

Envoyé en préfecture le 11/05/2026

Reçu en préfecture le 11/05/2026

Publié le 12/05/2026

ID : 015-211501200-20260429-DELB20260429_12-DE

